Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 037-213700990-20260706-2026_07_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE **Commune de DRUYE**
CANTON DE Ballan-Miré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2026 Séance ordinaire Convocation du 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à vingt heures minutes
En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de DRUYE légalement convoqué.

Présents : Noël DEBLAISE, Françoise DOUCET, Franck GUILLON, Juline TAFONNEAU, Jérôme BERNAT, Emilio CORTECERO, Barbara TILLE-SALMON, Philippe TAFFONNEAU, Emmanuel BOURBON, Elodie DAUPHIN, Julie GIRAULT., Laurie PRINCE, Gaëtan ROCHON
Absents excusés : Arnaud GRANDEMANGE, Maryse BEDOS,
Absents non excusés : //

Pouvoirs : Arnaud GRANDEMANGE donne pouvoir à Emmanuel BOURBON et Maryse BEDOS à Barbara TILLE-SALMON.

Secrétaires de séance :

Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 15

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

2026-07-01
TARIFS MUNICIPAUX – NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES-MODIFICATION COMPLEMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2026-04-22 du 24 avril 2026, les tarifs de location de la salle des fêtes ont été modifiés afin de prendre en compte les importants travaux de réhabilitation qui y ont été réalisés.

Monsieur le Maire explique que cette délibération ne prévoit pas le versement d'arrhes à la réservation alors que cette disposition est prévue dans le règlement de la Salle des Fêtes ainsi que sur le contrat de location et qu'il convient donc de compléter la délibération 2026-04-22 précitée.

Monsieur le Maire propose de fixer à 200 € le montant des arrhes à verser par le locataire lors de la réservation de la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **FIXE à 200 €** le montant des arrhes à verser pour la réservation de la salle,
- **DIT** que cette décision s'applique dès l'approbation de la présente délibération,
- **VALIDE** les tarifs de location de la Salle des Fêtes tels que ci-dessous.

SALLE POLYVALENTE : les tarifs comprennent le chauffage, l'eau et l'électricité.

- **Administrés et personnes morales de Druye (dans la limite de 1 fois par an et par foyer) :**

	Tarifs
Location à la journée en semaine (du lundi au vendredi)	**300€**
Location à la journée en semaine salle asso	**50€**
Week-end (samedi-dimanche)	**500€**
Week-end (vendredi-samedi-dimanche) ou incluant 1 jour férié (vendredi ou lundi)	**600€**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 037-213700990-20260706-2026_07_01-DE

- **Associations de Druye loi 1901 (siège social Mairie Druye) éligible à la cha**
  (dans la limite de 2 par an par association) :

	Tarifs
Location à la journée en semaine (salle des associations)	**Gratuit**
Location à la journée en semaine salle des fêtes	**Gratuit**
Location salle des fêtes le Week-end V+S+D (dans la limite de 2 par an par association. Et sans limitation pour le Comité des Fêtes)	**70 €**

- **Associations hors commune loi 1901 éligible à la charte des associations (dans la limite de 1 fois/an par association) :**

	Tarifs
Location à la journée en semaine (salle des associations)	**150 €**
Week-end salle des fêtes (samedi – dimanche)	**700€**

- **Particuliers hors commune et Personnes morales :**

	Tarifs
Location à la journée en semaine (salle des associations)	**100€**
Location à la journée en semaine (du lundi au vendredi)	**600€**
Week-end (samedi-dimanche)	**1000€**
Week-end (vendredi-samedi-dimanche) ou incluant 1 jour férié (vendredi ou lundi)	**1200€**

- **Tarif Nouvel An : 1 200 €**
- **Caution 1 500 €**
- **Caution ménage 300 €**
- **Arrhes de réservation 200 €**

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Noël DEBLAISE

MAIRIE de DRUYE (Indre et Loire)

ACTE Exécutoire
Compte tenu
de sa publication le 07/07/2026
de sa transmission le 07/07/2026
Le Maire,

MAIRIE de DRUYE (Indre et Loire)